

**Journées d'étude et de préconisations**  
26 – 27 mars 2008  
**Un levier pour vivre autrement l'établissement scolaire :**  
**le socle commun**

**Intervention d'Éric de LABARRE**  
*Secrétaire général de l'Enseignement catholique*  
26 mars 2008

Chers amis,

Je tiens tout d'abord, en mon nom et au nom de Claude Berruer qui vous rejoindra demain, à vous remercier d'avoir accepté de répondre positivement à la sollicitation du secrétariat général pour l'aider à élaborer et à mettre en forme les orientations d'une stratégie éducative originale pour l'Enseignement catholique. C'est dans ce cadre politique général et dans le contexte de la réorganisation des modalités du travail du secrétariat général que se situent ces deux journées d'études et de préconisations. Elles prennent ainsi le relais des sessions inter-commissions qui avaient jusqu'à présent pour objet de rendre compte des travaux des diverses commissions du Comité national de l'Enseignement catholique et de permettre une interpellation mutuelle des divers champs de travail et de réflexion.

Nous avons souhaité à la fois permettre la réception et le partage des derniers travaux des commissions tout en suscitant un nouveau type de rencontres nous permettant de mieux ajuster le travail commun de réflexion aux exigences croissantes de l'actualité éducative et pédagogique.

Le projet consistait initialement à inviter les membres des anciennes commissions du CNEC, les membres des nouvelles missions du SGEC et tous les acteurs institutionnels intéressés, notamment les animateurs-formateurs, pour des journées de travail prévues à l'automne. Nos amis de la SNCF, en déclenchant, un mouvement de grève nous ont contraint à déplacer la date de ces journées d'étude aux 26 et 27 mars.

Toute difficulté étant source d'opportunités à condition de savoir s'en saisir, cette nouvelle date, qui coïncidait avec un temps de formation prévu par Formiris pour les animateurs-formateurs, a été l'occasion d'associer heureusement les démarches du SGEC et de Formiris pour un temps commun. Ces deux journées sont donc le fruit d'une préparation conjointe du département éducation du département éducation du SGEC, de la mission école de Formiris animée par Sylvie Crépy et de la mission recherche de Formiris animée par Béatrice Mas que je remercie vivement de leur concours.

Venons-en au thème de cette rencontre : « un levier pour vivre autrement l'établissement scolaire : le socle commun ».

Ce sujet s'est imposé naturellement parce qu'il s'est trouvé à la croisée des préoccupations des diverses commissions nationales de 2005 à 2007 :

- C'était bien évidemment le cas de la commission pédagogie puisqu'elle avait entrepris de travailler directement sur le concept de « socle commun » dans le prolongement direct de la loi d'orientation pour l'école d'avril 2005.
- En examinant le sens et les conséquences à tirer du nouveau texte d'orientation sur la catéchèse adopté par les évêques, la commission catéchèse et la commission d'animation pastorale ont croisé à leur tour la problématique du socle commun en distinguant la première annonce pour tous (pour la fondation d'un socle commun de culture religieuse) et des propositions pastorales et catéchétiques diversifiées.
- De même, en s'intéressant au compendium de la doctrine sociale de l'Eglise, et notamment à ses derniers chapitres consacrés aux questions de « coopération internationale pour le développement », de « sauvegarde de l'environnement » et de « promotion de la paix », la commission éducation à l'universel a rejoint certains attendus de la compétence 6 du socle commun consacrés aux « compétences sociales et civiques », certains éléments des compétences 3 et 5 respectivement dédiées à la culture scientifique et technologique et à la culture humaniste.
- Quant à la CNAIS, le socle commun ne pouvait qu'être au centre de ses réflexions puisque le lien entre le socle commun et la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées résulte du texte même du décret du 11 juillet 2006 relatif au socle : « Le principe même du socle repose sur un impératif de qualité. S'agissant d'une culture commune pour tous les élèves, il traduit tout autant une ambition pour les plus fragiles qu'une exigence pour ceux qui réussissent bien. Les graves manques pour les uns et les lacunes pour les autres à la sortie de l'école obligatoire constituent des freins à une pleine réussite et à l'exercice d'une citoyenneté libre et responsable ».

Le sujet du « socle commun » s'est surtout imposé parce qu'il se situe aujourd'hui au centre du débat éducatif, et encore au cours des dernières semaines avec les nouveaux programmes pour l'école primaire annoncés par le ministre de l'éducation nationale.

Compte tenu des difficultés de la transmission et des niveaux anormalement importants d'illettrisme et d'analphabétisme, la question des savoirs à délivrer et de leur mode de délivrance est posée depuis plusieurs années.

A cette question, le Parlement a répondu par la loi d'orientation sur l'école de 2005 en posant l'impératif d'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et d'attitudes au cours de la scolarité obligatoire.

La problématique du « socle commun » n'est pas récente puisque les premières réflexions autour de ce concept datent des années 70 au moment où fut mis en place le principe mal compris du collège unique.

Depuis ce moment, le « socle commun » revient de façon récurrente dans l'ensemble des rapports -et ils sont nombreux- consacrés à la réforme du système scolaire : rapport Lesourne (1987), rapport Gros-Bourdieu (1989), livre blanc sur le collège (1993), rapport Fauroux (1996), rapport Thélot enfin en 2004.

Il se trouve que j'ai eu la chance et le privilège de participer au travail de la commission Thélot, et au sein de cette commission, tout particulièrement au groupe de travail chargé d'élaborer des propositions sur ce que l'école obligatoire devait permettre de transmettre. Les débats au sein de ce sous-groupe furent passionnants ; les points de vue ont été souvent divergents, mais, à une exception près, nous avons tous convenu que l'introduction du concept de socle commun était une nécessité et appelait une intervention de l'autorité politique pour faire échapper les débats sur les programmes aux querelles de spécialistes. Nous avons été en partie, mais en partie seulement entendu, par les responsables gouvernementaux qui ont retenu le principe du socle commun, mais n'ont pas souhaité remettre la charge de l'élaboration des programmes à une autorité indépendante.

Le « socle commun » n'est pas une technique banale. Il interroge, et l'Enseignement catholique ne peut que s'en féliciter compte tenu de son propre projet, les contenus et le sens de la culture scolaire. C'est ce qu'atteste le décret du 11 juillet 2006 lorsqu'il affirme : « La spécificité du socle commun réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes » .

Cependant, le processus de redéfinition de la culture scolaire que permet le « socle commun » pourrait aboutir, en cas de dérive, à une instrumentalisation des connaissances au seul profit des savoir-faire, ce que certains dénoncent en considérant que le « socle commun » emporte un nivellement par le bas, selon l'expression consacrée.

Le concept de « socle commun » invite donc l'Enseignement catholique à réfléchir à ce que doit être aujourd'hui la transmission de la culture scolaire et constitue pour lui l'occasion de souligner que, bien plus que le savoir lui-même, ce qui importe c'est son sens, c'est-à-dire le fait que le savoir n'est qu'un instrument pour ouvrir l'homme sur sa propre intériorité et pour l'inviter à prendre en charge sa destinée.

De ce point de vue, on ne peut que se féliciter que le « socle commun » interroge la pratique des enseignants en les invitant à être « passeurs de savoirs, de compétence et d'humanité ». Cette définition du rôle de l'enseignant consonne bien avec les principes et visées du texte « Etre professeur dans l'Enseignement catholique » adopté par le CNEC le 6 Juillet 2007 lorsque celui-ci affirme : « La relation entre les personnes est au cœur de l'école, mais toute réflexion sur un projet éducatif commence impérativement par la première fonction de l'école : l'humanisation par la culture, l'éveil de l'intelligence, la transmission des savoirs, la maîtrise de connaissances et de compétences nouvelles ».

Cette humanisation par la culture est d'abord rendue possible par les disciplines traditionnellement repérées comme constituant les humanités, telles qu'elles sont définies dans la compétence 5 du socle consacrée à la culture humaniste : « La culture humaniste permet aux élèves d'acquérir tout à la fois le sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité. En sachant d'où viennent la France et l'Europe et en sachant les situer dans le monde d'aujourd'hui, les élèves se projeteront plus lucidement dans l'avenir.

La culture humaniste contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité. Elle enrichit la perception du réel, ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines, invite à la réflexion sur ses propres opinions et sentiments et suscite des émotions esthétiques. Elle se fonde sur l'analyse et l'interprétation des textes et des oeuvres d'époques ou de genres différents. Elle repose sur la fréquentation des oeuvres littéraires (récits, romans, poèmes, pièces de théâtre), qui contribue à la connaissance des idées et à la découverte de soi.

Elle se nourrit des apports de l'éducation artistique et culturelle ».

Cette définition de la culture humaniste à laquelle l'Enseignement catholique peut adhérer volontiers appelle notamment à la vigilance sur les programmes d'enseignement des disciplines littéraires ou historiques afin d'éviter que le souci légitime d'assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux ne débouche sur une juxtaposition des savoirs au détriment d'une articulation des savoirs au service de la compréhension du monde et de l'homme.

Mais les sciences contribuent aussi hautement à l'humanisation par la culture. Car les sciences, par leur histoire et en raison des enjeux éthiques qui les sous-tendent aujourd'hui plus que jamais, s'inscrivent incontestablement dans les humanités.

C'est pourquoi, il nous a paru opportun de faire appel à Yves Quéré, membre de l'Académie des Sciences, qui nous dira que les sciences ont toute leur place dans la culture, qu'il ne s'agit pas d'opposer les disciplines, les sciences dures aux sciences humaines, mais qu'il s'agit tout au contraire de favoriser l'émergence d'une culture unifiée. L'Académie des sciences, appelée par la commission Thélot à émettre un avis dans le cadre de l'élaboration du socle commun, écrivait déjà le 6 juillet 2004 : « « Il n'y a pas deux cultures, il n'y en a qu'une au moins si l'on donne à ce beau mot son sens vigoureux, celui d'une tension vers le savoir et non celui, plat, d'une accumulation du savoir. Il n'y a pas une culture qui serait fondée sur les humanités et une autre structurée par la science, une qui nous porterait vers l'être et l'autre fondée vers le faire. Il y a un désir immémorial, qui tend l'homme vers un dépassement de soi, nourri par une connivence avec le monde où il vit. Nous attendons de l'école qu'elle ouvre aux enfants cette double voie où chacune des harmoniques joue un rôle irremplaçable dans le concert. »

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de reprendre et d'approfondir cette réflexion à l'occasion du colloque sur l'enseignement scientifique organisé par l'Enseignement catholique dans les locaux de l'UCO, à Angers, les 19 et 20 Novembre prochains.

On le voit bien, le socle commun est donc toute autre chose qu'une définition de contenus et de programmes, puisqu'il cherche à articuler les contenus entre eux et à donner sens à des programmes dont la présentation est bien souvent aride. A nouveau, le décret du 11 juillet 2006 l'exprime très clairement lorsqu'il affirme : « Maîtriser le socle commun c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'École puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'Homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète.

Et le décret poursuit : pour ce faire « le socle commun s'organise en sept compétences. Cinq d'entre elles font l'objet, à un titre ou à un autre, des actuels programmes d'enseignement : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste. Deux autres domaines ne font pas encore l'objet d'une attention suffisante au sein de l'institution scolaire : il s'agit, d'une part, des compétences sociales et civiques et, d'autre part, de l'autonomie et de l'initiative des élèves ».

Le socle commun invite donc à sortir de la stricte spécialisation disciplinaire pour travailler aux liens entre les savoirs et aux questions de sens. Nous sommes heureusement familiers de cette démarche dans l'Enseignement catholique, même si, soyons modestes, nous ne la mettons pas toujours suffisamment en œuvre ; le texte déjà évoqué « Etre enseignant dans l'enseignement catholique » s'inscrit en effet dans cette démarche : « les différentes compétences ne sont pas des blocs monolithiques séparés, et étanches les uns aux autres. Leur acquisition suppose des liens continus entre elles, un processus itératif, la découverte d'un sens mutuel et donc un travail d'équipe des enseignants ».

Si les modalités d'apprentissage ont à évoluer dans le cadre de la mise en œuvre du « socle commun », il en sera de même pour l'évaluation qui ne pourra se contenter de la vérification de l'acquisition de contenus.

En effet, le projet du « socle commun » est très ambitieux, si l'on entend bien et si l'on souhaite vraiment tirer les conséquences du décret de juillet 2006 : « Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité. .... Le socle commun possède une unité : sa maîtrise à la fin de la scolarité obligatoire ne peut être que globale, car les compétences qui le constituent, avec leur liste principale de connaissances, de capacités et d'attitudes, sont complémentaires et également nécessaires. Chacun des domaines constitutifs du socle commun contribue à l'insertion professionnelle, sociale et civique des élèves, pour sa maîtrise à l'issue de la scolarité obligatoire. Il ne peut donc y avoir de compensation entre les compétences requises qui composent un tout, à la manière des qualités de l'Homme ou des droits et des devoirs du citoyen ».

Il est dès lors nécessaire d'entrer, tant pour l'évaluation que pour l'apprentissage, dans un nouveau paradigme, ce à quoi nous invitera Bruno Devauchelle, formateur et chercheur au CEPEC de Lyon (Centre d'études pédagogiques pour l'expérimentation et le conseil).

Tous les développements qui précèdent attestent que les perspectives ouvertes par le « socle commun » rejoignent, pour une part, bien des aspects du projet de l'Enseignement catholique.

Le « socle commun » ouvre en effet des espaces dans lesquels il serait possible d'expérimenter ce qui a déjà été revisité grâce aux Assises, pour, dans un même acte, enseigner, éduquer et ouvrir aux questions de sens.

Claude Berruer creusera le sillon de la chance qui nous est offerte dans son intervention de jeudi matin.

Ces journées ne sont pas seulement l'occasion d'entendre des communications ou des interventions magistrales, si magistrales soient-elles.

Nous savons bien que le projet de l'Enseignement catholique ne se décrète pas de façon unilatérale et descendante.

Ces journées se veulent des journées d'étude, c'est-à-dire l'occasion de rencontres d'acteurs du système éducatif permettant de croiser les regards des chercheurs et des praticiens. Nous voulons ainsi contribuer au travail de mutualisation des pratiques, des questionnements et des observations que, dans le prolongement des Assises, nous souhaitons encourager, en invitant à grandir par la rencontre, ce qui sera d'ailleurs le fil conducteur de l'animation institutionnelle pour 2008-2009 avec le point d'orgue de la journée des communautés éducatives du 5 décembre 2008.

Ces journées se veulent aussi des journées de préconisations, permettant à la fois de capitaliser ce qui est déjà été réfléchi et expérimenté et de nourrir les initiatives à venir des missions du SGE, de Formiris et de tous les acteurs dans les diocèses et dans les établissements

Ces journées sont particulièrement bienvenues lorsque paraît le nouveau projet de programmes pour l'école qui se réfèrent au socle commun : « Le socle commun de connaissances et de compétences (...) est la référence indispensable autour de laquelle seront organisés tous les enseignements de ce premier niveau de la scolarité obligatoire ».

Ces journées sont particulièrement bienvenues alors que s'annonce une réforme des lycées qui ne pourra pas ne pas tenir compte des évolutions structurelles et fonctionnelles générées par l'introduction du socle commun.

Ces journées sont particulièrement bienvenues au moment où la formation initiale des maîtres est en cours de refondation, refondation qui ne peut que s'appuyer, pour une part au moins, sur le cahier des charges de décembre 2006 établi à partir du socle commun.

Sur tous ces sujets et sur tous les autres qui vous paraîtront essentiels, l'Enseignement catholique attend vos suggestions pour pouvoir les porter au-delà de l'Enseignement catholique lui-même et ensemercer tout le système éducatif français.

Je ne saurais conclure ce propos sans remercier les membres des commissions nationales d'avoir apporté leur contribution à la réflexion de l'Enseignement catholique et d'avoir accepté pour beaucoup d'entre eux de s'inscrire dans la nouvelle organisation du secrétariat général.

Je remercie également les membres des missions du département éducation et de l'observatoire national de pédagogie pour la préparation de ces journées.

Je terminerai par un remerciement particulier à Pierre Robitaille qui a porté pendant les semaines et les mois qui viennent de s'écouler le souci de ces journées qui sont, pour l'année en cours, un élément important de la mission d'animation qui échoit au Secrétaire général et à son adjoint.

Je vous remercie de votre attention.

**Eric de Labarre / 26 mars 2008**